

## **Les membres des collectifs s'unissent en association contre la porcherie**

jeudi 05.04.2012, 14:00



Créée il y a deux semaines, AIVES réunit les habitants d'Heuringhem et d'Ecques-Coubronne hostiles au projet d'implantation de la porcherie industrielle d'Aurélie Bridault.

Une nouvelle association vient de se créer à Heuringhem. Sa raison d'être : la défense de l'environnement qui se cristallise autour du refus de voir s'installer la porcherie industrielle d'Aurélie Bridault.

Et son nom : AIVES, association inter-villages pour un environnement sain, évoque bien l'état d'esprit de ses adhérents et la volonté d'unir les habitants des communes avoisinantes concernées par ce projet qu'ils considèrent porteur de risques.

Parue au Journal Officiel du 31 mars 2012, l'association qui est en réalité la fusion de deux collectifs qui se sont mis en place en décembre et janvier dernier, compte déjà une bonne vingtaine d'adhérents très motivés, des habitants d'Heuringhem et d'Ecques (hameau de Coubronne principalement). Le bureau a été constitué, avec à sa tête Jean-Michel Jedraszak, médecin généraliste à Blendecques.

Des tracts viennent d'être distribués dans les boîtes aux lettres, dans l'objectif de recruter le plus d'adhérents possible, de façon à peser dans les discussions à venir. Site et adresse mail sont d'ores et déjà mis en place car les membres de l'association veulent informer la population locale de leur démarche et de l'avancement du projet, clarifier la situation.

« Certains pensent par exemple que les communes qui se sont prononcées contre les épandages sont tranquilles avec ce problème, eh bien, non ! Car c'est le préfet qui décidera en dernier lieu », rappelle le président.

### **Chercher des failles dans le dossier**

La priorité dans l'immédiat est la recherche de failles dans le dossier de la porcherie industrielle, que ce soit au niveau du permis de construire ou du permis d'exploitation. Le rapport du commissaire enquêteur a été épluché, analysé par les adhérents qui ont relevé un point important. « Le commissaire enquêteur a émis trois réserves et précisé que si ces trois réserves n'étaient pas levées, ce rapport serait réputé défavorable », explique Jean-Michel Jedraszak. « L'une de ces trois réserves concerne l'épandage sur les zones de protection par rapport aux points de captage des eaux : sur ces zones, il ne peut être épandu que du fumier et en aucun cas du lisier. Or, ce n'est pas ce qui est prévu dans le dossier de la porcherie... Ces zones se situent à Heuringhem et Roquetoire et constituent 18 % de la surface d'épandage. N'oublions pas que les eaux concernées sont utilisées entre autre par Bonduelle et Coca-cola. Nous sommes prêts à engager une procédure juridique si le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) se prononce pour le projet tel qu'il est actuellement défini. » Il faut savoir que le CODERST a un rôle consultatif

non décisionnaire, mais que le préfet se conforme la plupart du temps à son avis.

D'autres aspects agacent les adhérents de AIVES, comme ce problème de nuisance sonore qui n'a pas été pris en compte mais qui ferait l'objet d'une étude une fois la porcherie en activité.

« C'est absurde ! » disent-ils.

La liste des nuisances, déjà souvent évoquée, est longue : odeurs, perte de valeur du foncier et de l'immobilier, viande industrielle issue d'aliments industriels belges, sans compter les risques sanitaires liés à ce type d'élevage en batterie sur lisier. Un Ecquois rappelle la surpopulation des porcs qui ne disposeront que de 0,65m<sup>2</sup> sur caillebotis, seront à longueur de temps traités aux antibiotiques, d'où le risque de résistance aux antibiotiques chez les consommateurs. Sans vouloir être alarmistes, les deux médecins présents évoquent une possible mutation entre le virus H1N1 du porc et le virus H5N1 des volailles, étant donné la proximité d'un élevage de poules pondeuses. Probabilité infime mais toujours possible et aux conséquences dramatiques, car le virus H5N1 est mortel. À ce sujet, un article de l'Institut Pasteur sera sur le site prochainement.

Les adhérents de AIVES tiennent à redire qu'ils ne sont pas contre les agriculteurs, mais qu'ils sont contre la méthode d'élevage hors sol sur lisier, contre ce procédé industriel, et pour une agriculture raisonnée, pas obligatoirement bio. La secrétaire de l'association, Valérie Duhamel, exprime bien tous les enjeux de ce dossier : « Au-delà de notre confort personnel, il faut revoir notre mode de consommation, cela devient un enjeu de santé publique... »

Laurence Harendarczyk

Composition du bureau : Président : Jean-Michel Jedraszak, trésorière : Johannie Faillie, secrétaire : Valérie Duhamel.

Site de l'association : [www.aives.fr](http://www.aives.fr) mail : [aives62575.yahoo.fr](mailto:aives62575.yahoo.fr) Montant de l'adhésion : 6 euros par personne - 10 euros par couple.

Source : <http://www.lavoixdunord.fr/region/manifester-contre-la-porcherie-ce-n-est-pas-a-l-ordre-jna37b0n487017>